

RTBF : QUAND LA DELEGATION SYNDICALE DEVIENT AUSSI LA CIBLE !

La RTBF, service public de médias, vient, à nouveau, de procéder à un licenciement abusif, qui, cette fois, vise délibérément un délégué syndical contractuel de la CGSP.

Ces derniers mois, alors que le mal-être des travailleurs et la pression ressentie par le personnel, ont été dénoncés sans relâche par la CGSP, plusieurs licenciements opérés par la RTBF ont fait l'objet de décisions de justice la condamnant pour avoir violé ses propres procédures réglementaires.

Ce 5 décembre, c'est au tour d'un Délégué Syndical non-nommé de la CGSP de s'être vu signifier son licenciement pour un motif ne relevant d'aucune faute grave, dans un total mépris des procédures de protection du personnel.

Impossible de voir un quelconque hasard dans cette décision arbitraire, puisque ce licenciement intervient précisément au moment où, pour la première fois, et sur injonction du gouvernement de la communauté française, des discussions ont lieu pour doter, enfin, la RTBF d'un statut syndical inexistant jusqu'ici.

Ce mépris de la fonction et de la personne syndicale, touche évidemment le personnel dont les représentants syndicaux portent la voix, il s'inscrit également dans la profonde dégradation des relations paritaires (non-convocation de Conseil d'entreprise après dépôt de préavis, non-respect du programme minimum, etc...).

Plus globalement, l'administrateur général ne donne aucune suite constructive aux interpellations qui se succèdent auprès du Conseil d'Administration de la RTBF et du Gouvernement, et qui dénoncent les comportements illégaux de la Direction de la RTBF.

Face à ce énième licenciement abusif, qui remet profondément en cause les relations paritaires à la RTBF, la CGSP exige la réintégration de son délégué licencié, condition sine qua non à la poursuite du « dialogue social » dans les réunions paritaires !

Rudy Janssens,
Secrétaire général Interrégional Bruxellois CGSP.

Patrick Lebrun,
Secrétaire général Interrégional Wallon CGSP.

Contacts CGSP RTBF IRB :

Patrick Blommaert : 0477 21 08 67 (pab@rtbf.be)

Brigitte Bollekens : 0496 60 11 69 (brbo@rtbf.be)

Contacts CGSP RTBF IRW :

Bernard Gabus : 0478 92 89 32 (gru@rtbf.be)

Bruno Konings : 0475 36 18 05 (bko@rtbf.be)